



DÉONTOLOGIE : PRÉSERVER LE SECRET PROFESSIONNEL



AGRICULTURE

BÂTIMENT
TRAVAUX PUBLICS,
PERFORMANCE
ÉNERGETIQUE

INDUSTRIE

SANTÉ / SOCIAL

TERTIAIRE

HOTELLERIE
RESTAURATION
TOURISME

FORMATIONS
GÉNÉRALES, SOCLE
/ CLEA

ACCOMPAGNEMENT ET
DÉVELOPPEMENT
PERSONNEL

PRÉVENTION /
SÉCURITÉ

TRANSPORT /
LOGISTIQUE

NUMÉRIQUE /
AUDIOVISUEL

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout personnel soignant

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis

DÉBUT DE LA FORMATION

Tout au long de l'année

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Plan de développement des compétences

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Réfléchir aux notions de moral, d'éthique et de déontologie dans la pratique quotidienne
- Se situer par rapport à l'obligation de secret professionnel
- Se rappeler les droits des patients

CONTENU DE LA FORMATION

1. Comprendre les notions de morale, d'éthique

et de déontologie professionnelle

2. L'obligation de secret professionnel

- Le principe du secret
- Les personnes tenues au secret
- La portée du secret
- Les dérogations applicables au secret professionnel

3. La notion de confidentialité, le secret partagé

4. Les textes législatifs relatifs aux droits fondamentaux des usagers et des patients (lois du 2/01/2002 et du 4/03/2002)

5. Quelques principes pour contrôler l'accès à l'information contenue dans le dossier informatisé du patient.

Durée : 1 jour

VOS CONSEILLERS DE L'AGENCE DE DORDOGNE

Sophie FERRAGGI
Conseillère en Formation
Professionnelle
sophie.ferraggi@greta-cfa-
aquitaine.fr
05 53 02 75 02
06 30 52 75 43

David POTTER
Coordonnateur Pôle Santé 24
pole.sante24@greta-cfa-
aquitaine.fr
05 53 02 75 02